



**Conseil Général
Département du Nord**

le 26 MARS 2013

Affiché le
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Le Directeur des Assemblées
Régionales

26 MARS 2013

DELIBERATION N° DVD-PGP/2013/114

2.12

Accusé de réception de la préfecture :

Date de réception en préfecture le

Affiché (ou Notifié) le

**Suite à la convocation en date du 06 mars 2013
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL
Réunie à Lille le 18 mars 2013**

Sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du Conseil Général

Nombre de membres en exercice : 51

Etaient présents : Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT, Joël CARBON, Erick CHARTON, Albert DESPRES, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Nathalie MONTFORT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Jean SCHEPMAN, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Alain BRUNEEL donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Laurent COULON donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Alain POYART, André FIGOUREUX donne pouvoir à Christian POIRET, Luc MONNET donne pouvoir à Patrick VALOIS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

OBJET : Plan Routier Départemental 2011-2015 – Programme d'Etudes des Grands Projets - Opération DK1501 phase 3 – Aménagement de la RD642 entre Hazebrouck et Renescure sur le territoire des communes de Hazebrouck, Wallon-Cappel, Lynde, Sercus, Staple, Ebblinghem et Renescure - Canton de Hazebrouck-nord – Lancement de la concertation publique réglementaire.

Vu le rapport DVD-PGP/2013/114

Vu l'avis en date du 11/02/13 de la Commission Transports, Infrastructures

2.12

DECIDE à l'unanimité : (Madame STANIEC-WAVRANT et Monsieur LETY, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté la salle préalablement au vote. Monsieur VANDEVOORDE avait quitté la salle.)

- d'autoriser Monsieur le Président à lancer la concertation préalable relative au projet d'aménagement de la RD642 sur le territoire des communes de Hazebrouck, Wallon-Cappel, Lynde, Sercus, Staple, Ebblinghem et Renescure.

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,
Le Directeur des Assemblées,


Régis RICHARD

2/12



Conseil Général Département du Nord

RAPPORT N° DVD-PGP/2013/114

OBJET : Plan Routier Départemental 2011-2015 – Programme d'Etudes des Grands Projets - Opération DKI501 phase 3 – Aménagement de la RD642 entre Hazebrouck et Renescure sur le territoire des communes de Hazebrouck, Wallon-Cappel, Lynde, Sercus, Staple, Ebblinghem et Renescure - Canton de Hazebrouck-nord – Lancement de la concertation publique réglementaire.

Le présent rapport a pour objet de présenter à la Commission Permanente l'approbation du lancement de la concertation publique réglementaire pour l'opération DKI501 phase 3 – Aménagement de la RD642 entre Hazebrouck et Renescure.

Le projet d'aménagement de la RD642 dans sa section entre Hazebrouck et Renescure est inscrit au Programme d'Etudes des Grands Projets du Plan Routier Départemental 2011-2015, approuvé par le Conseil Général par délibération n° DVD-PGP/2010/775 en date du 28 juin 2010, pour un montant de 400 000 €, sous le n° DKI501 phase 3.

Cette opération consiste à aménager la RD642 à l'ouest d'Hazebrouck afin de mieux répondre aux enjeux et à l'évolution des territoires traversés.

Cette opération permettra de :

- favoriser l'évolution du territoire,
- faciliter la connexion de Lille avec Boulogne sur Mer et de l'agglomération lilloise avec l'Audomarois,
- améliorer la sécurité des usagers et des riverains,
- améliorer le cadre de vie des habitants de la RD642.

Les études nécessaires pour conduire l'opération jusqu'à la procédure de déclaration d'utilité publique ont débuté fin 2011. La première phase de l'étude préalable, relative au diagnostic du territoire, est désormais achevée. La seconde, relative à la recherche de scénarios d'aménagement, est en cours de finalisation.

Conformément à la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 et à son décret d'application n° 86-521 du 15 mars 1986 modifiant le titre III du Code de l'Urbanisme, tant dans sa partie législative que réglementaire, la mise en œuvre d'une concertation préalable doit être envisagée.

L'alinéa 2 de l'article R300-1 du Code de l'Urbanisme fixe la règle en matière d'opérations routières départementales : « réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune, d'un montant supérieur à 1 829 388 € et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants ».

2/12

La concertation envisagée portera sur les scénarios d'aménagement du territoire (aménagement sur place de la RD642 ou création de contournement nord ou sud des communes de Renescure, Ebblinghem et Wallon-Cappel) et permettra de finaliser le programme de l'opération.

Il est donc proposé de lancer la concertation préalable, pour un montant total maximum estimé à 10 000 €, selon les modalités suivantes :

- durée de la concertation : 4 semaines avec 3 réunions publiques qui se tiendront à Wallon-Cappel, Ebblinghem et Renescure,
- mise à disposition dans les mairies concernées, aux heures d'ouverture, du dossier de concertation préalable avec registre permettant au public de formuler ses remarques ou suggestions,
- publicité de la procédure de mise en concertation préalable du projet, par voie d'affichage local ou par voie de presse.

Les Maires des communes concernées seront saisis en vue de faire délibérer leur Conseil Municipal dans un délai de 2 mois pour obtenir l'accord sur les modalités de la concertation préalable.

A l'issue de cette procédure, la Commission Permanente sera appelée à clôturer la concertation préalable et à formuler son délibéré suite au bilan qui lui sera proposé conformément aux textes en vigueur.

La Commission Permanente, sur avis de la Commission « Transports, Infrastructures », est invitée à statuer et le cas échéant à :

- autoriser Monsieur le Président à lancer la concertation préalable relative au projet d'aménagement de la RD642 sur le territoire des communes de Hazebrouck, Wallon-Cappel, Lynde, Sercus, Staple, Ebblinghem et Renescure,

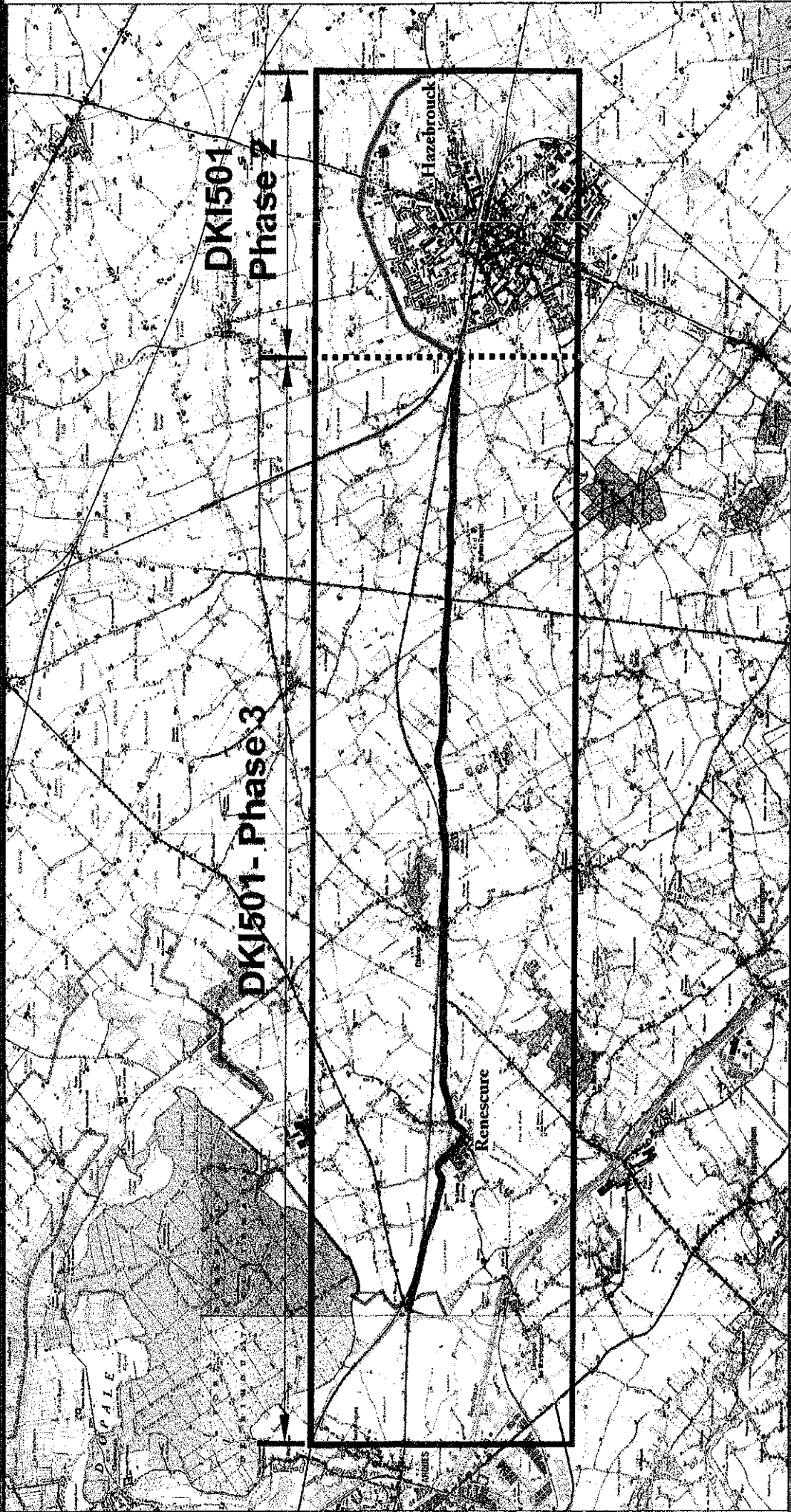
Vu, le

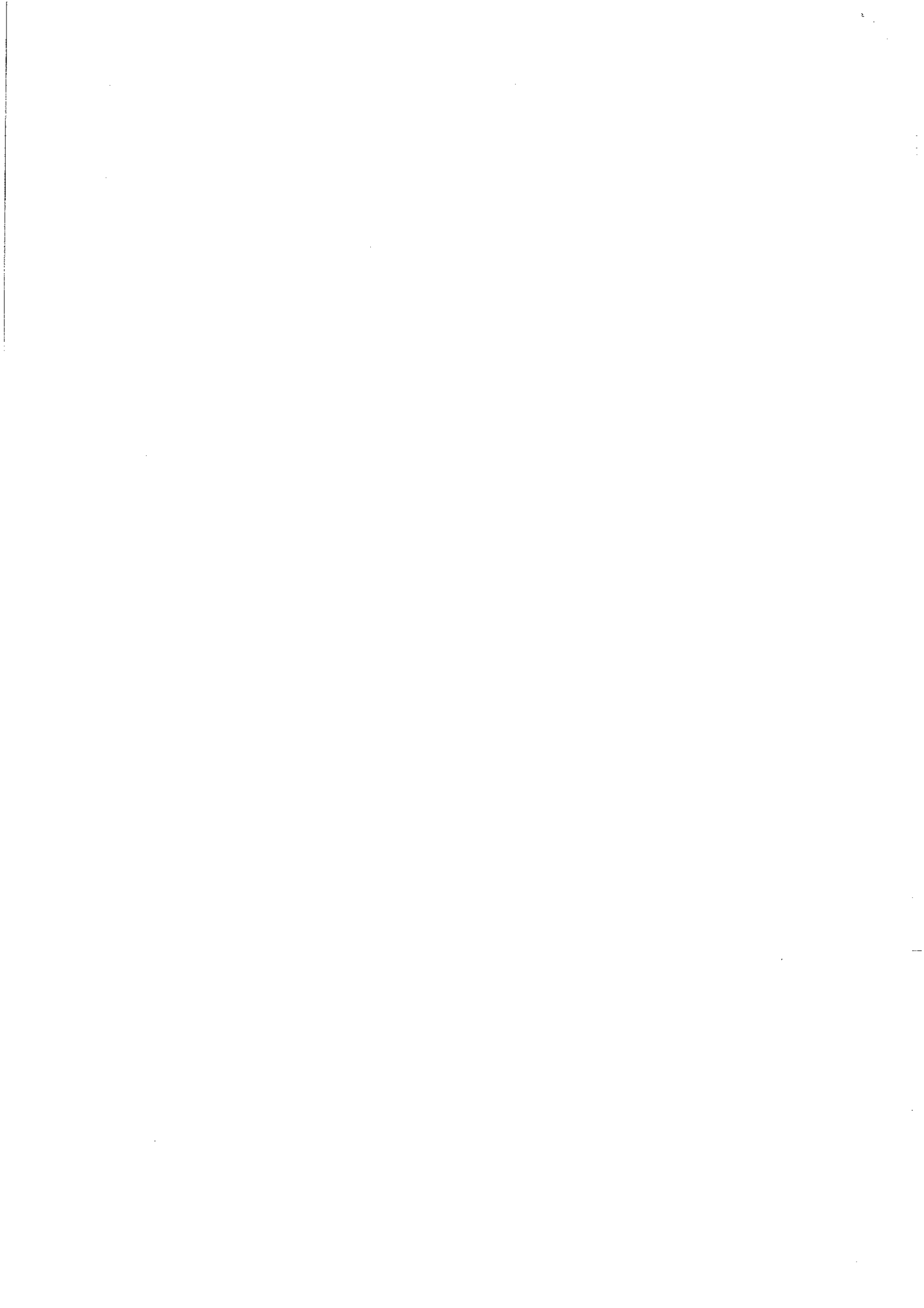
Accord pour examen en Commission

Le Premier Vice-Président du Conseil Général

Didier MANIER







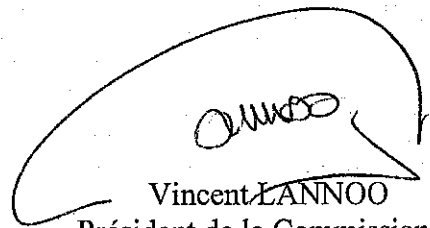
2/12

Avis de la Commission Transports, Infrastructures

Rendu le 11/02/2013

La Commission Transports, Infrastructures émet, à l'unanimité, *un avis favorable* à la proposition :

- D'autoriser Monsieur le Président à lancer la concertation préalable relative au projet d'aménagement de la RD642 sur le territoire des communes de Hazebrouck, Wallon-Cappel, Lynde, Sercus, Staple, Ebblinghem et Renescure,



Vincent LANNOO
Président de la Commission

